



PREFET DE L'AUDE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

PUBLIE LE 29 JUIN 2012

SPECIAL N ° 12 - JUIN 2012

SOMMAIRE

DIRECCTE

DIRECCTE 11

Décision - Décision relative à l'organisation de l'intérim des inspecteurs du travail du département de l'Aude

..... 1



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle
et du dialogue social

**Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du
Travail et de l'Emploi
(DIRECCTE)**

Unité Territoriale de l'Aude

Décision

***RELATIVE A L'ORGANISATION DE L'INTERIM
DES INSPECTEURS DU TRAVAIL DU DEPARTEMENT DE L'AUDE***

La Directrice régionale adjointe, chef de l'Unité territoriale de l'Aude de la DIRECCTE du Languedoc Roussillon,

VU le code du travail notamment ses articles R.8122-2 et R 8122-4

VU le décret n° 2003-770 du 20 août 2003 portant statut particulier de l'inspection du travail ;

VU le décret n°2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des DIRECCTE ;

VU l'arrêté interministériel du 23 juillet 2009 portant création et répartition des sections d'inspection du travail ;

VU les décisions du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Languedoc-Roussillon en date du 19 janvier 2012 et du 13 février 2012 relatives à la localisation et à la délimitation des sections d'inspection du travail de la région Languedoc-Roussillon,

VU la décision du 2 avril 2012 relative à la localisation, la délimitation, l'organisation et l'intérim des sections d'inspection du travail du département de l'Aude,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} :

Dans le cadre de l'absence pour congé maternité de madame Adeline ESTAY, inspecteur du travail – section 1 – Carcassonne, l'intérim est organisé selon la modalité ci-après ;

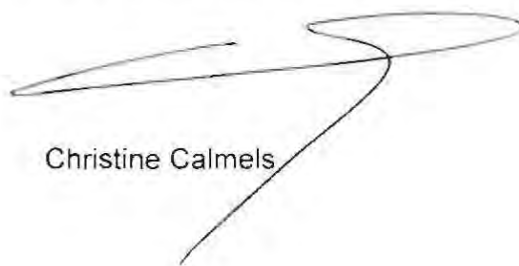
- L'intérim de l'inspecteur du travail de la section 1 est assuré par l'inspecteur du travail de la section 4, à savoir madame Stéphanie Herring, et ce, à dater du 2 juillet 2012.

ARTICLE 2 :

La directrice régionale adjointe, chef de l'Unité Territoriale de l'Aude de la DIRECCTE Languedoc-Roussillon est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

Carcassonne, le 20 juin 2012

La Directrice régionale adjointe,
Chef de l'Unité territoriale de l'Aude
de la DIRECCTE du Languedoc Roussillon



Christine Calmels